



“ Face à la crise, je veux faire d’Auvergne-Rhône-Alpes la Région la plus offensive de France. Loin des grands discours, la Région s’engage aujourd’hui à travers des solutions concrètes pour l’emploi : un accès direct aux entreprises, des formations adaptées aux métiers qui recrutent. La Région est aujourd’hui aux avant-postes ! ”

**Laurent WAUQUIEZ**  
Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

## Vous souhaitez embaucher mais vous ne trouvez pas de personnes aux compétences adaptées ?

La Région peut prendre en charge tout ou partie de la formation des personnes sans emploi que vous souhaitez recruter.

### Le CARED, c’est quoi ?

- Une formation adaptée à vos besoins qui peut être mise en œuvre très rapidement.
- Une formation professionnalisante alternant apprentissages théoriques en centre de formation et stage d’application pratique en entreprise.
- Un dispositif mobilisable **par tous les employeurs** proposant des contrats de droit privé.
- Un **impact sur votre GPEC** (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) puisque plus de 73 % des employeurs pensent que la mesure les a incités à réfléchir aux compétences requises dans leur entreprise.

### Le saviez-vous ?

**80 %**

des personnes entrées en formation grâce au CARED signent à l’issue un contrat de travail avec l’employeur partenaire.



**Vous êtes employeur et vous souhaitez recruter via le CARED, écrivez-nous :**  
[cared@auvergnerhonealpes.fr](mailto:cared@auvergnerhonealpes.fr)

## Le CARED, facilitateur d’embauche

Le CARED concerne prioritairement les emplois en tension ou des emplois qui, au regard du contexte local, sont de nature à assurer l’insertion durable de la personne.

### Quels contrats sont éligibles ?

Les contrats doivent être **au minimum** de :

**25 heures**

sauf pour les travailleurs handicapés.

### Les types de contrats :

Prioritairement, **les Contrats à Durée Indéterminée (CDI)**, y compris Emploi d’Avenir et **le Contrat Unique d’Insertion secteur marchand**

**Les Contrats de Professionnalisation, les Contrats d’Apprentissage**

**Les Contrats liés à une activité saisonnière**

**Les Contrats Intérimaires**

**Les CDD minimum de 6 mois**  
(hors contrats aidés et Emplois d’Avenir)

Le CARED est aussi mobilisable en amont de la signature d’un contrat de professionnalisation ou d’un contrat d’apprentissage.

## Vous avez trouvé un employeur mais il vous manque des compétences ?

La Région vous permet, avec le CARED, de suivre une formation avant votre prise de poste afin de convaincre un employeur de vous embaucher.

## Vous n'avez pas d'allocation chômage ?

La Région peut vous octroyer le statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunéré.



Pour plus d'information sur le CARED, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi, Cap Emploi, CIDFF ou Mission Locale PLIE via :

[rhonealpes-orientation.org](http://rhonealpes-orientation.org)  
« Trouver un conseiller près de chez vous »

[orientation.auvergne.fr](http://orientation.auvergne.fr)

## Le saviez-vous ?

Grâce à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, plus de :

 **30 000**  
**personnes**

ont retrouvé un emploi grâce au CARED en suivant gratuitement une formation dans des domaines aussi divers que le numérique, le sanitaire et social, le bâtiment, l'agriculture ou encore le transport.



Conseil Régional  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Lyon – Siège**  
1 esplanade François Mitterrand  
CS 20033 – 69269  
Lyon Cedex 2  
Tél. 04 26 73 40 00  
Fax. 04 26 73 42 18

**Clermont-Ferrand**  
59 Boulevard Léon Jouhaux  
CS 90706 – 63050  
Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél. 04 73 31 85 85

# CARED : Contrats d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable

Région Auvergne-Rhône-Alpes – Graphisme : **WARTEDJ**



La Région agit pour la formation



[www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)



[www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr)



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes